

MASTER 2 DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Formation en Alternance

Mention ALED

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsables pédagogiques :

Diane BOUSTANI MCF

Benjamin FERRARI MCF

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté, grâce à une approche théorique et pratique de haut niveau.

Insertion professionnelle

Le master 2 prépare les étudiants :

- à l'accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- à l'exercice de la profession d'avocat spécialisé en droit des procédures collectives.

Il est spécialement adapté au recrutement dans les études de mandataires et administrateurs judiciaires.

Il constitue un outil précieux pour donner une solide formation à des collaborateurs spécialisés dans le droit des entreprises en difficulté, très recherchés dans le milieu des établissements de crédit, pour occuper des postes dans les services des risques, des engagements, dans les services pré-contentieux ayant en charge les dossiers de prévention (affaires spéciales) et dans les services contentieux ayant en charge les dossiers de procédures collectives.

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 2 « DED » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit privé ou de droit des affaires.

Sélection sur dossier sur la plateforme e-candidat en mai avec résultat mi juin.

Capacité d'accueil : 15 étudiants.

Préparer le Master Droit des entreprises en difficultés en alternance - FICHE RNCP 38201

Ce Master se prépare **en alternance de préférence**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront-ils enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Programme des études

Description des enseignements	SEMESTRE 3	Nombre d'heures	Coef.	ECTS	Enseignants
UE 1 Règles Générales des procédures collectives PPR Ouverture et extension des procédures 13h (CT écrit 1h30) Règles de la discipline collective 1 25h (CT écrit 2h) Continuation et cessions des contrats 15h (CT écrit 1h30)	53 H CM	10 2 6 2		12	D. Boustani MCF Pierre CAGNOLI PR E. Le Corre-Broly MCF
UE 2 Restructurations d'entreprise Plans de sauvegarde et de redressement 20h (CT écrit 2h) Contrat de travail et procédures collectives 30h (CT écrit 2h)	50h CM	7 2 5	6		B Ferrari MCF C Gailhbaud PR
UE 3 Droit civil et procédure collective Droit des sûretés personnelles et procédures collectives 40h (CT écrit 2h) Procédures civiles et procédures collectives 30h (CT écrit 2h)	90 H CM	10 4 3 3	6		D Boustani (Mcf) P Cagnoli (PR)
UE 4 Langue Etrangère – Initiation à la recherche Anglais appliqué aux difficultés des entreprises 15h (CCI) Initiation à la Recherche 5h (NN)	20 H CM	1	6		L. Redfern B Ferrari MCF
TOTAL HEURES S1	208h	/560	30		

Description des enseignements	SEMESTRE 4	Nombre d'heures	Coef.	ECTS	Enseignants
UE 5 Droit des Affaires Droit des Sociétés et PC 20h (CT écrit 2h) Droit patrimonial de la famille et PC 15h (CT écrit 2h) Financement de l'entreprise en difficulté 3h (NN)	38 H CM	5 3 2	6		I Parachekokova (Pr) Mme Henry et Antonini Cochin Pr
UE 6 Matières Juridiques Auxiliaires Mesures d'exécution et PC 20h (CT écrit 2h) Droit des biens et Procédure civile et PC 20h (CT écrit 2h)	40h CM	6 3 3	5		P Cagnoli (Pr) P Cagnoli (Pr)
UE 7 Droit interne des procédures collectives PPR Cession d'entreprise 15h (CT écrit 1h30) Règles de la discipline collective 25h (CT écrit 2h) Droit des contrats et procédures collectives 15h (CT 2h)	55H CM	9 2 2 5	5		D Boustani (Mcf) E. Le Corre-Broly MCF Diane BOUSTANI MCF
UE 8 Aspects sociaux et internationaux Créances salariales 25h (CT écrit 2h) Aspects internationaux 25h (CT écrit 2h)	50 H CM	5 3 2	6		C Gailhbaud PR G.-C. Giorgini MCF
UE 9 Langue étrangère Anglais appliqué aux difficultés des entreprises (CCI)	15HTD	1	1		L. Redfern

UE 10 Mémoire		2	1	
TOTAL HEURES S2	203 h	/560	30	
Total Master 2	411h	/1120		

Organisation générale

Les enseignements débuteront **1ère semaine de septembre** et se termineront **mi juin**. Ils se dérouleront toutes les semaines, au rythme de 2.5 jours, afin de rendre possible le régime de l'alternance. Le **nombre d'heures d'enseignement** est de **411H**. Pour les étudiants qui ne sont pas en alternance, un stage de 2 mois après la fin des cours vient compléter la formation.

La formation se déroulera sur la Faculté de droit de Nice et mutualisé avec le master ALED2. Les examens se dérouleront sur le campus de Nice en décembre/janvier et juin.

Article 1 : Le programme d'enseignement du Le Master 2 Droit des entreprises en difficultés est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM)

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit des entreprises en difficultés se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un mémoire dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 9 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectue en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/2

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Une salle dédiée équipée de TBI, ordinateurs portables à disposition

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr handicap@formasup-med.com

COÛT DE LA FORMATION : 14€/heure,

Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine Roberi au 07 88 91 84 95

l'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public.

TAUX DE REUSSITE de la mention Aled 2022.23: 90%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 77.8% en emploi, 11.1% en étude et 11.1% en recherche d'emploi

Réseau ALUMNI

